

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

*Avis concernant l'hygiène et la propreté de la ville.*

**ECHOS ET NOUVELLES :**

*Etat des condamnations ou acquittements prononcés par le Tribunal Correctionnel.*  
*Mouvement du Port de Monaco.*

**ÉTUDES HISTORIQUES :**

*Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)*

**FAITS DIVERS :**

*Expériences de marche sur l'eau.*  
*Les pertes en chevaux pendant la guerre.*

à Tende (Italie), demeurant au Cap-d'Ail, — opposition à jugement de défaut du 7 mars 1916, qui l'avait condamnée à 100 francs d'amende et déclaré son mari civilement responsable, pour mise en vente de lait falsifié ; acquittée.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Le vapeur danois « Finlandia », capitaine Nielsen, est arrivé de Newcastle avec un chargement de 1.945 tonnes de houille. Est parti pour Newcastle, sur lest.

Le brick-goélette italien « Angela-Madre », capitaine Scandiglio, venant de Nice, après avoir relâché dans notre port, est parti pour Gênes.

**ÉTUDES HISTORIQUES****LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

Suite (1)

Heureusement, nous l'avons dit, sous ces apparences frivoles, Lulli possédait un fonds solide de talent. On peut diviser en deux séries les distinctions et faveurs que Louis XIV lui octroya. A titre de satisfaction personnelle, il lui accorda la grande naturalisation, le nomma « escuyer, conseiller, secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances ». Mais ce fut par un acte mûrement réfléchi et en pleine connaissance de ses facultés qu'il le pourvut de la qualité de surintendant de sa musique et lui confia le privilège de fondation de l'opéra français.

La souple et prodigieuse activité de Lulli était peut-être nécessaire pour mener à bien cette entreprise à ses débuts. Sur cette première scène d'opéra, il dut s'occuper de tout. Ses contemporains pensaient que ce diable d'homme avait le diable au corps tant il se multipliait : il était à la fois directeur, régisseur, maître de ballet, maître de musique, machiniste, puis acteur, chanteur, danseur, mime ; il formait les artistes du chant, ceux de la danse, les musiciens de l'orchestre, et il trouvait encore le temps de composer une magnifique série de partitions dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre.

C'est par ces qualités qu'il mérita d'avoir des amis de premier ordre, notamment Molière, qui se lia fort intimement à lui en 1664, et pour lequel il composa les divertissements et ballets de *la Princesse d'Elide*, du *Bourgeois Gentilhomme*, de *Pourceaugnac*, de *l'Amour Médecin*.

Pour la mémoire de Lulli, l'attachement que lui voua le prince Antoine n'est pas moins digne de prendre rang dans l'histoire de l'art français.

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

Entre le compositeur déjà mûr et le jeune prince s'établit une affection profonde où se combinaient divers facteurs de sentiment : le prince, épris de musique, admirait l'homme qui avait créé et porté à son épanouissement un genre supérieur dans son art favori.

Quant au compositeur, il dut éprouver une grande fierté de pouvoir se parer d'un élève de cette noblesse ; il avait pu apprécier en lui de fertiles dons musicaux qu'il cultiva avec soin, l'initiant à tous les secrets de son art. Si bien qu'avant sa mort, survenue en 1687, il lui légua sa baguette de chef d'orchestre. Par ce legs, il entendit attester sa foi que cet emblème, le plus cher à tout maestro, ne pouvait mieux continuer une carrière digne de son passé qu'en étant confié aux mains du prince dont il avait fait son élève de prédilection et qu'il considérait comme son héritier intellectuel.

Cette baguette, véritable relique, puisqu'elle avait présidé à la naissance de l'opéra français, fut apportée par le prince à Monaco, et son influence se fera sentir dans une longue série de représentations.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****COMMISSION INTERCOMMUNALE****AVIS**

Le Président de la Commission Intercommunale ; Considérant qu'il est de l'intérêt public d'appliquer strictement les mesures concernant l'hygiène et la propreté de la Ville ;

Rappelle les prescriptions de l'Arrêté Municipal, en date du 26 juin 1912, dont voici la teneur :

ARTICLE PREMIER. — Il est expressément défendu de déposer ou jeter sur la voie publique des papiers, pelures, épilures et détritiques quelconques.

ART. 2. — Les contraventions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Monaco, le 8 mai 1916.

Le Président de la Commission Intercommunale,  
(Signé : ) A. NOGHÈS.

**ÉCHOS & NOUVELLES****DE LA PRINCIPAUTÉ****TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

Dans son audience du 9 mai courant, le Tribunal correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

M. C., employé d'hôtel, né le 7 avril 1873, à Bassignano-Monferrato (Italie), demeurant à Monte Carlo, — 100 francs d'amende (avec sursis), pour violences et voies de fait volontaires.

S. M.-J.-P., sans profession, né le 7 mai 1901, à Monaco, demeurant à Beausoleil ; V. G., sans profession, né le 5 novembre 1901, à Monaco, demeurant à Monte Carlo, — coupables de vol simple, mais acquittés comme ayant agi sans discernement ; remis à leurs parents.

S. M.-P., épouse B. M., laitière, née le 15 septembre 1861, à Tende (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin, — imputation de mise en vente de lait falsifié, acquittée.

S. J., épouse O. P., laitière, née le 24 mai 1873,

**FAITS DIVERS**

On vient de procéder à Paris, en présence de nombreux officiers français, anglais, italiens, russes, et des délégués des ministères de la guerre et de la marine, sur le lac du Tir-aux-Pigeons, à des expériences de marche sur l'eau.

Les essais ont été faits par un groupe de boy-scouts et de « filles de France », qui ont évolué séparément, puis ensemble, avec la plus grande aisance sur l'eau tranquille.

L'appareil est un perfectionnement du podoscope ; il est constitué par deux flotteurs en toile, chaussant chaque pied, reliés à l'arrière par une articulation à deux manivelles excentrées qui portent une roue à quatre aubes. La propulsion s'obtient en faisant glisser alternativement chaque jambe en avant. L'appareil pèse huit kilos et peut porter deux cents kilos. Les spectateurs ont vu un soldat tout équipé exécuter des manœuvres de tir debout et accroupi, et un des expérimentateurs remorquer sans effort apparent une barque dans laquelle se trouvaient huit personnes.

La plus noble conquête de l'homme est devenue, avec cette guerre, son plus utile et glorieux auxiliaire. Que tant de deuils amoncelés autour des peuples ne nous empêchent pas de songer aux victimes inférieures !

Les chevaux meurent par milliers. Une revue anglaise, *Animal World*, dit que dans aucune guerre les pertes en animaux n'ont été si considérables. Ainsi, pendant la guerre de Sécession, l'armée américaine avait 200.000 chevaux, et 600 étaient tués par jour. Pendant la guerre du Transvaal, l'Angle-

terre perdit 15.000 chevaux et mulets. Depuis le début de la guerre actuelle, on compte sur tous les fronts une perte totale de 5.000 chevaux et mulets par jour, soit, jusqu'à ce jour, plus de 2 millions. Ce sont surtout les balles de shrapnells qui tuent le plus de chevaux.

Il est assez difficile de savoir comment cette statistique a pu être établie. Cinq mille chevaux tués chaque jour par la guerre, cela paraît phénoménal, alors que la cavalerie ne donne guère. Mais il y a les chevaux de l'artillerie et ceux des transports. Et d'autre part, il faut considérer qu'en général, un cheval blessé est un cheval perdu.

### SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS de la Principauté de Monaco

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le *mardi 6 juin 1916*, à 10 heures et demie du matin, au siège de la Société, 1, rue du Port.

#### ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires ;
- Examen des comptes de l'exercice 1915-1916 ;
- Approbation s'il y a lieu et décharge à qui de droit ;
- Fixation du dividende ;
- Nomination de deux Administrateurs en remplacement de deux Administrateurs sortants ;
- Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

Étude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire à Monaco,  
41, rue Grimaldi.

### Dissolution de Société et cession de part.

(Deuxième insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Boyer, suppléant pendant la durée de la guerre M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire à Monaco, mobilisé, le trois mai 1916, MM. Jean-Antoine et Raymond-Constant GARNERI, frères, aiguiseurs, demeurant tous deux à Monaco, quartier de la Condamine, rue de Millo,

ont déclaré dissoute, à compter du jour de l'acte, la société de fait ayant existé entre eux pour l'exploitation d'un fonds de commerce de coutellerie et aiguisage, qu'ils faisaient valoir à Monaco, rue de Millo, n° 16,

Et M. Raymond Garneri a cédé à son frère Antoine Garneri tous les droits et actions lui revenant dans ladite société et dans ledit fonds de commerce, moyennant un prix porté à l'acte.

Avis est donné aux créanciers de M. Raymond Garneri, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 16 mai 1916.

(Signé :) D. BOYER.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

M. Eugène CARLON ayant cédé le théâtre *Prince Cinéma*, 3, rue du Commerce, à M. DE FERRY, faire opposition, s'il y a lieu, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 16 mai 1916.

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

#### STATIONS THERMALES

VICHY, AIX-LES-BAINS, EVIAN LES-BAINS,  
VALS-LES-BAINS, ALLEVARD,  
BESANÇON, THONON-LES-BAINS, ST-GERVAIS-LES-BAINS,  
LE FAYET, URIAGE, CHATELGUYON, ROYAT,  
SAINT-NECTAIRE, etc.

#### BILLETS D'ALLER ET RETOUR COLLECTIFS TOUTES CLASSES A PRIX RÉDUITS

délivrés aux familles d'au moins trois personnes  
voyageant ensemble.

Emission : 1<sup>er</sup> mai - 15 octobre, au départ de toutes  
gares P.-L.-M.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Arrêts  
facultatifs aux gares de l'itinéraire. Validité : 33 jours,  
avec faculté de prolongation.

Prix : Les deux premières personnes payent le tarif  
général ; la troisième personne bénéficie d'une réduction  
de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une  
réduction de 75 %.

Demander les billets 4 jours à l'avance à la gare de  
départ.

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des  
voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations ther-  
males et en même temps que ce billet, une carte d'iden-  
tité sur la présentation de laquelle le titulaire sera  
admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du  
tarif général, pendant la durée de la villégiature de la  
famille, entre le point de départ et le lieu de destina-  
tion mentionné sur le billet collectif.

## BAINS DE MER DE MONACO

### PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours  
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. 1/2 du soir

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie)  
MASSAGE (manuel et électrique)

Un Service de Break dessert l'Etablissement  
et part toutes les heures de la place du Casino

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

## AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

### BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915.  
Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains  
de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les  
n° 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915.  
Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du  
Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 17.903 et  
27.200.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915.  
Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains  
de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°  
36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296,  
37.297, 37.298.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915.  
Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et  
du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 79.538,  
79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915.  
Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains  
de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les  
n° 53.592, 2.345.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915.  
Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains  
de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les  
n° 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à  
Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société  
Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de  
Monaco, portant les n° 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 sep-  
tembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme  
des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco,  
portant les n° 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du  
13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme  
des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco,  
portant le n° 52.712.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à  
Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société  
Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Mo-  
naco, portant les n° 46.018 et 52.961.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octo-  
bre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de  
Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°  
10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société  
portant les n° 33.548 et 33.549.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à  
Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une  
Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle  
des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.196, 11.505,  
12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305,  
9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467,  
30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à  
Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cin-  
quièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du  
Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.259 et  
41.260.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 no-  
vembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains  
de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°  
44.620 et 53.447.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 no-  
vembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme  
des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, por-  
tant les n° 26.387 et 26.388.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 dé-  
cembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des  
Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant  
les n° 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du  
5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société An-  
onyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco,  
portant les n° 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699,  
20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du  
14 mars 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des  
Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant  
les n° 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à  
48.068 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du  
22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des  
Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant  
le numéro 39.806.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, substituant M<sup>e</sup>  
Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions  
de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etra-  
ngers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, substituant M<sup>e</sup>  
Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cin-  
quièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme  
des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, por-  
tant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423,  
35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.823.

#### Mainlevées d'opposition.

Néant.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.